

# **Enjeux autour de l'agriculture urbaine contemporaine.**

**Regroupement des Jardins Collectifs du Québec**

**2007**

**Rédaction :  
Julien Hista**

## **Sommaire**

**Introduction : la notion d'agriculture urbaine... p. 3**

**I – Principaux cadres de l'agriculture urbaine contemporaine... p. 4**

*1. Les jardins communautaires : une politique publique locale insuffisante... p. 4*

*2. Les jardins collectifs un modèle original... p. 5*

**II – L'agriculture urbaine : un secteur essentiel... p. 6**

*1. Garantir la sécurité alimentaire des populations urbaines... p. 6*

*2. Vers une agriculture durable... p. 8*

**Conclusion : La nécessité de prendre en compte l'agriculture urbaine dans la mise en place des politiques agricoles... p. 11**

## **Introduction : La notion d'agriculture urbaine.**

### *1. Définition*

La notion d'agriculture urbaine peut recouper, dans un sens très large toutes les formes de culture de végétaux en milieu urbain. Cependant, nous adopterons un sens restreint en associant l'agriculture urbaine aux *cultures de produits destinés à l'alimentation, réalisées dans un milieu urbain par ses habitants*. Outre le cas de l'habitant (minoritaire dans les villes) pouvant cultiver son propre jardin, que nous n'aborderons pas ici, l'agriculture urbaine tend à exploiter des espaces vacants afin de les cultiver.

### *2. Rappel Historique*

L'agriculture en milieu urbain n'est ni une pratique nouvelle, ni un phénomène limité à notre pays. En effet, la plupart des grandes villes du monde possèdent des espaces dédiés à une forme d'agriculture ; de plus, ce phénomène a toujours existé dans le monde urbain occidental, tout du moins jusqu'à une période relativement récente. Ainsi, Montréal ou Québec à leurs débuts suivaient le même type de plan d'aménagement que la plupart des villes occidentales, un nombre réduit de constructions permettant de laisser de nombreux espaces de culture pour ses habitants. Ainsi, l'étude des plans du début du XIXe siècle nous laisse voir que la majorité de l'espace urbain était consacré à l'agriculture. Cependant, l'agriculture urbaine a connu une période de forte régression dès le milieu du XIXe siècle, et ce dans l'ensemble du monde occidental. En effet, le processus d'urbanisation s'est alors fortement accéléré, avec pour résultat outre une augmentation rapide de la superficie des villes, une importante densification du bâti au détriment des espaces cultivés. Une des conséquences principales en fut une très forte régression dans les capacités d'autonomie alimentaire des populations urbaines, désormais contraintes de s'approvisionner plus encore à l'extérieur pour de nombreux produits essentiels. Face à ce mouvement de disparition, plusieurs solutions vont être tentées au Québec au cours du XXe siècle, motivées par les besoins, souvent élémentaires, que comble la présence d'espaces cultivables utilisés par la population au sein de l'espace urbain.

## I – Principaux cadres de l’agriculture urbaine contemporaine

Nous nous intéresserons ici aux formes statutaires de jardins réalisés de manière commune. Il est cependant à noter que notre distinction entre « jardins collectifs » et « jardins communautaires » ne vaut que pour le territoire de Montréal. En effet, dans le reste du Québec, la notion de « jardins communautaires » reste prédominante, mais est plus proche aujourd’hui des « jardins collectifs » de Montréal que de ses « jardins communautaires ».

*1. Les jardins communautaires à Montréal : une politique publique locale insuffisante.*

### - Rapide historique des jardins communautaires à Montréal

Face au mouvement de densification de l’espace bâti amorcé dès le XIXe siècle au détriment des surfaces cultivées, les autorités politiques de l’agglomération de Montréal vont progressivement réagir au besoin de jardins exprimé par la population, avec cependant plus ou moins de célérité selon les municipalités. Ainsi, la municipalité de Lasalle a initié son premier jardin communautaire dès 1936 ; alors que ce n’est qu’en 1975 que l’ancienne ville de Montréal va mettre en place son programme de jardins communautaires, à l’initiative d’un groupe de citoyens du quartier Centre Sud.

La Ville de Montréal va dès lors investir de manière importante dans ce programme, afin de développer les espaces dédiés à l’agriculture en milieu urbain, contribuant ainsi à asseoir les jardins communautaires dans le paysage de la ville. Le programme va essentiellement consister dans la mise à disposition des habitants de la ville de terrains exploitables et du matériel de base nécessaire au jardinage. Cependant, si les utilisateurs d’un jardin doivent se regrouper en un comité chargé de sa gestion, c’est la Ville de Montréal, puis les mairies d’arrondissement à partir de 2002, qui vont garder la main sur ces espaces, en en contrôlant la gestion générale, ainsi que l’attribution des parcelles.

## - Les carences du modèle

Ainsi, dans le mode de gestion actuel, les jardins sont divisés en parcelles unitaires d'environ 2 mètres carrés (les « jardinets ») louées à des individus ; et c'est là que vont se situer les principales faiblesses de ce programme. En effet, une simple observation des chiffres montre les carences d'un tel modèle : la ville de Montréal compte aujourd'hui environ 1 800 000 habitants, mais ne dispose que de 8 200 parcelles unitaires, ce qui représente approximativement *1 parcelle pour 220 habitants...* De ce fait, malgré les besoins de la population, l'accès à ce type d'installation est très laborieux ; comme le reconnaît la municipalité de Montréal, il n'est pas rare qu'il *faillie attendre un minimum de 2 ans après l'inscription pour se voir attribuer une parcelle.*

De plus, le jardinage est pratiqué de manière individualisée, ce qui limite fortement les interactions sociales entre les participants, et conduit souvent à un *abandon précoce* de la pratique. C'est d'autant plus vrai que celle-ci n'est que très peu encadrée par des personnes capables d'aider les jardiniers face aux difficultés techniques pouvant se poser à eux. On assiste donc en quelque sorte à une dilution de l'aspect communautaire, en tout cas dans la dimension de « faire ensemble » qu'il peut comporter, au profit d'une individualisation des pratiques.

Face aux défis posés par l'institutionnalisation apparemment problématique de l'agriculture urbaine et par les carences relevées dans le modèle des « jardins communautaires », *une autre approche a été récemment développée dans plusieurs villes du Québec : les « jardins collectifs ».*

## *2. Les jardins collectifs : un modèle original*

Le jardin collectif est un cadre alternatif pour l'agriculture urbaine, développé depuis maintenant 10 ans par plusieurs organismes à but non lucratif, présents aujourd'hui dans l'ensemble du Québec. De nombreuses initiatives différentes témoignent de la diversité du monde du jardinage collectif. Cependant, on peut trouver une unité à ce mouvement, tant à travers des origines communes, qu'en dressant un schéma général du cadre de fonctionnement des jardins.

## - Des influences internationales

Le modèle québécois des jardins collectifs ne s'est pas construit *ex-nihilo* ; il relève d'une observation soigneuse de différentes pratiques d'agriculture urbaine et d'une mise en pratique simultanée de différentes manières de faire. Ainsi, de manière générale, en observant les organisations, on peut relever les influences suivantes :

- *Les jardins communautaires de Montréal*, bien sûr, qui, par leur longue présence, ont démontré la possibilité et l'intérêt d'une agriculture en milieu urbain. Cependant, ils fournissent aux jardins collectifs un modèle que l'on pourrait qualifier de négatif, en ce sens que ces derniers vont se développer en réaction aux problèmes posés par les premiers.

- *Les jardins familiaux français*, existant depuis la fin du XIXe, créés dans un but d'autosuffisance alimentaires, et gérés par des organismes à but non lucratif. Ces jardins sont divisés en parcelles attribuées chacune à une famille

- *Les jardins d'insertion*, également d'origine française, et là encore gérés par des organismes à but non lucratif. Les participants sont des personnes en grandes difficultés sociales, encadrées par animateurs. Le but est évidemment ici la resocialisation des jardiniers.

- *Les jardins partagés*, originaires de New York. Ils sont ouverts aux passants, non cloisonnés en parcelles individuelles. Ils procèdent de la réappropriation par des groupes d'individus d'espaces abandonnés ou en friche en plein cœur de la ville.

#### - Caractéristiques principales des jardins collectifs

Dans le principe du jardin collectif, il n'est plus question de parcelles individualisées comme dans le cas des jardins communautaires. *C'est un groupe de jardiniers qui se chargent de l'entretien de l'ensemble de la parcelle.* Les participants se réunissent une à deux fois par semaine, et se partagent le travail nécessaire. De même, les récoltes seront partagées entre les différents participants.

Ces jardins collectifs *sont gérés par des groupes communautaires du quartier où ils sont implantés.* Ce qui signifie que c'est au groupe communautaire de trouver les emplacements nécessaires à l'établissement des jardins, et de négocier avec les occupants éventuels. Ainsi, de nombreux jardins collectifs ont pu voir le jour dans des lieux aussi différents que des *écoles, des terrains appartenant à différents groupes*

*communautaires, des toits, des terrains de HLM, voire même chez des particuliers.* De plus, le groupe communautaire va fournir tout le matériel nécessaire au jardinage, mais aussi un soutien technique sous la forme d'un animateur encadrant le groupe de participants et assurant une formation technique. Il reste à préciser que mis à part l'adhésion au groupe communautaire (le plus souvent une somme symbolique au regard du coût réel de l'activité), *les jardins collectifs sont totalement gratuits pour leurs participant*, à la différence des jardins communautaires qui demandent une contribution pour la location du terrain.

## **II – L'agriculture urbaine : un secteur essentiel**

### *1. Garantir la sécurité alimentaire des populations urbaines*

La question de la sécurité alimentaire peut s'entendre sous deux aspects : d'une part un problème *quantitatif*, c'est-à-dire de pouvoir assurer une quantité suffisante de produits alimentaires pour les consommateurs ; et d'autre part un problème *qualitatif*, c'est dire portant sur la qualité de produits consommés. En effet, ces deux problématiques s'interpénètrent lorsqu'il est question des bonnes habitudes alimentaires et de la santé des consommateurs.

#### - La dimension quantitative.

La question de l'approvisionnement des populations en nourriture semble être aujourd'hui un réel problème dans plusieurs quartiers de Montréal. En effet, pour de nombreuses raisons (augmentation rapide des loyers du fait du phénomène de *gentryfication*, difficultés liés à un taux de chômage élevé, forte proportion de personnes en difficultés sociales sur l'île de Montréal...) de plus en plus de foyers semblent avoir des difficultés à consacrer une part suffisante de leurs revenus à l'achat de nourriture, remettant ainsi en cause leur capacité d'approvisionnement sur les marchés traditionnels.

Pour ces raisons, un certain nombre d'organisme se sont spécialisés au cours des années 1990 sur les questions de sécurité alimentaire, afin de garantir un

approvisionnement en nourriture à moindres coûts. Les différentes initiatives de jardins collectifs ont depuis largement pris leur place au sein de ces actions, afin de garantir un approvisionnement gratuit en légumes à leurs participants. Le système de partage des récoltes entre les participants offrait cet avantage de ne pas pénaliser les personnes moins « efficaces » (participants handicapés par exemple) que d'autres.

On le voit donc, le principe des jardins collectifs permet de répondre à des besoins clairs en terme d'autosuffisance alimentaire, et pallie par là les carences des marchés agricoles classiques. *En assurant un approvisionnement à plusieurs centaines de personnes en milieu urbain, les jardins collectifs font aujourd'hui pleinement partie du secteur agricole québécois.*

#### - La dimension qualitative.

La question de la qualité des produits consommés est aujourd'hui un réel souci pour de nombreux citoyens, et un réel enjeu dans la promotion de meilleures habitudes alimentaires. En effet, il appartient aux acteurs du secteur agricole dans son ensemble, et en premier lieu les politiques publiques, de promouvoir des aliments d'origine naturelle, cultivés de la manière la plus saine qui soit, non nocive, garantissant aussi bien les propriétés gustatives, car manger doit aussi être un plaisir, que les propriétés nutritives, nécessaires à une alimentation saine équilibrée.

Les jardins collectifs ont pour la plupart mis en place des règlements stricts portant sur le type de produits cultivés, à savoir essentiellement des fruits et des légumes, et sur le mode de culture, essentiellement biologique afin de préserver tant la qualité des produits que les espaces de culture.

De plus, par leur dimension collective et grâce à la présence d'animateurs sur le terrain, les jardins collectifs sont l'occasion d'un partage d'information et d'une sensibilisation plus efficaces que les étiquettes et autres dépliant, sur des sujets comme les bonnes habitudes alimentaires, les propriétés nutritives des produits, les enjeux environnementaux de manière générale... De plus, il n'existe pas meilleure traçabilité que lorsqu'on a cultivé soi-même son produit !

Ainsi, les jardins collectifs contribuent également à pallier tant les carences du secteur agricole traditionnel en terme de qualité propre des produits, que les défauts d'informations et de transparence qui sont pourtant des éléments nécessaires à l'adoption de bonnes habitudes alimentaires.



*Ainsi, le rôle alimentaire des jardins collectifs contribue à en faire un acteur à part entière du secteur agricole, en garantissant un approvisionnement quantitatif et qualitatif à de nombreuses personnes des milieux urbains. De plus, comme on va le voir à présent, les jardins collectifs s'inscrivent pleinement dans le développement durable.*

## *2. Vers une agriculture durable*

L'agriculture durable est évidemment aujourd'hui l'une des composantes nécessaires d'un développement durable. En effet, la promotion d'un développement durable passe de fait par la mise en question de modes de production agricoles non respectueux de la préservation de l'environnement.

Le développement durable est un mode de développement ayant émergé au niveau international dès les années 1980 (rapport Brundtland, 1987). Il est cependant compris comme un mode de développement local, avec notamment la mise en place d'agenda 21 locaux. En outre, la notion de développement durable regroupe traditionnellement trois autres dimensions : une dimension *sociale*, une dimension *économique*, et une dimension *environnementale*.

*Les jardins collectifs s'inscrivent dès lors dans une démarche d'agriculture durable, puisqu'ils favorisent :*

### *- Un développement local*

Les jardins collectifs sont dans la plupart des cas implantés sur un territoire précis, chaque organisation gérant la plupart du temps les jardins de son quartier, recrutant ses jardiniers dans ce même quartier. De plus, la mise en place de jardins dans le quartier est souvent l'occasion de tisser ou d'approfondir des partenariats entre différents groupes communautaires, ce qui participe fortement au développement local.

Ces expériences peuvent être également l'occasion de nouer des liens entre des organisations implantées dans différentes zones, participant ainsi au décloisonnement des quartiers et à la mise en place de processus de collaboration multi-niveaux.

### *- Un développement social*

Les jardins collectifs, de par leur nature même, améliorent le « vivre ensemble ». Ils favorisent la participation et l'implication des citoyens dans la résolution de leurs problèmes, et accroissent leur degré d'autonomie. Ils sont un moyen de créer du lien social, de favoriser le bien être des populations. Ils présentent un mode de gestion alternatif des ressources, centré sur le partage.

De plus, les jardins sont gérés la plupart du temps par des organismes à but non lucratif, qui développent de nombreuses initiatives. Cela permet d'accroître le rôle de la société civile dans les processus de décisions et dans la gestion des ressources collectives.

Enfin, comme on l'a vu, la finalité alimentaire des jardins collectifs permet d'améliorer les conditions de vie des participants.

#### - Un développement économique

Les jardins collectifs sont un moyen de développement économique. En effet, s'il n'est dégagé nul autre profit que les légumes partagés entre producteurs, la mise en place et la gestion de ces activités est une source d'emplois stables : postes d'administration, d'animation, de formation... Ces postes permettent, pour quelques organismes, de fournir un emploi à des personnes en grandes difficultés économiques. Les jardins collectifs permettent donc déjà clairement de développer les activités économiques urbaines, et ce d'autant plus que c'est un secteur jeune, en évolution, et qui connaît donc de nombreuses initiatives potentiellement créatrices d'emploi.

#### - Un développement environnemental

L'agriculture urbaine participe pleinement à la lutte contre les gaz à effet de serre et le changement climatique, en améliorant le verdissement des environnements urbains. Elle utilise en effet des terrains vacants pour mettre en place ses jardins, mobilisant ainsi l'espace disponible dans la lutte aux gaz à effet de serre. De plus, de nombreuses initiatives cherchent à multiplier les espaces disponibles, avec des exemples de culture hors sol (jardins sur les toits), de décontamination des sols, de retrait de l'asphalte pour accéder au sol... Beaucoup de projets sont également à l'état expérimental, en attente de soutien de la part des interlocuteurs gouvernementaux, projets qui proposent des solutions techniques en faveur d'un développement plus durable.

Les jardins collectifs promeuvent un mode d'agriculture particulièrement respectueux de l'environnement, en prenant de l'avance sur le manque de normes adéquates en matière de respect de l'environnement dans ce secteur. En effet, dans la plupart des jardins collectifs, les cultures se font de façon biologique, c'est-à-dire sans Organismes Génétiquement Modifiés (avec ici la possibilité d'avoir une fois encore la traçabilité nécessaire), sans engrais chimiques, sans pesticides, garantissant ainsi la préservation des sols et de la biodiversité, ainsi que le respect du principe de précaution. Est-il besoin de rappeler que malgré la multiplication des politiques environnementales depuis plus de dix ans, le secteur agricole traditionnel n'est pas soumis à des normes suffisamment rigoureuses en terme d'émission de produits d'origine chimique, de préservation des sols et de protection de la bioiversité ?

### **Conclusion : La nécessité de prendre en compte l'agriculture urbaine dans la mise en place des politiques agricoles**

Les acteurs de l'agriculture urbaine n'ont jusqu'à présent obtenu une reconnaissance relative de leurs activités que par le secteur sanitaire et social. Ainsi, le rôle des jardins collectifs en terme de sécurité alimentaire a pu être reconnu par un organisme à vocation sociale comme Centraide, ce qui a pu être un premier pas afin d'affirmer leur statut d'acteurs importants de la société civile.

Cependant, aujourd'hui, le développement de l'agriculture urbaine, et donc des jardins collectifs, passe par sa reconnaissance en tant qu'acteur du secteur agricole et sa prise en compte dans l'établissement de nouvelles politiques agricoles. En effet, si les jardins collectifs continuent d'assurer leur mission sanitaire et sociale, il apparaît de plus en plus clair qu'elle propose une agriculture particulière, sur laquelle peuvent s'appuyer les politiques agricoles pour améliorer leur efficacité environnementale.

De plus, si celle-ci n'a pas vocation d'être une agriculture de masse, elle propose comme on a pu le voir une alternative crédible aux carences et défaillances du secteur agricole traditionnel : réponse à des besoins croissants, promotion de bonnes habitudes alimentaires, formation et information, création d'emplois, développement local, diffusion de valeurs et pratiques environnementales... La mise à disposition des moyens nécessaires à l'accomplissement de ces objectifs relève aujourd'hui uniquement d'une question de volontarisme politique.

Aujourd'hui, il apparaît donc comme un enjeu d'avenir que les politiques agricoles puissent, à côté des grandes exploitations régionales et de l'industrie agroalimentaire qui constituent traditionnellement l'essentiel de leurs cibles, prendre en compte les préoccupations et les enjeux soulevés par le développement d'une agriculture urbaine.